L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 2 NOVEMBRE 1872. — 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN, 2 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Guisnault, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—plusieurs lots de terre avec bâtisses, dans le Troisième District. Aussi, actions d'Assurances.

Par Eugène Tourné, au magasin de MM. Bercier & Reine, 5, rue Tchoupitoulas — petits pois, etc.

Par Albert Paul, à la résidence No 191, rue Bienville—les meubles de la dite résidence, pour cause de départ.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, aux Nos 45 et 47 de la rue Vieille-Levée — Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Morphy, au No 97, rue des Magasins — [illegible] ale d'Ecosse, peintures, charrues, haches, pelles, etc.

Par le même, sur la Levée, au pied de la rue Girod—farine.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par Vincent & Co., aux Nos 43 et 45 de la rue de la Douane,—Linge d'automne et d'hiver.

ATTENTION !

Farine. Farine.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Charrues, Moulins à maïs. Ségrégateurs, Gins, etc.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

ANNONCES POLITIQUES.

Toute annonce émanant d'un club ou d'une association politique quelconque devra être payée comptant si on en désire l'insertion dans l'Abeille. Celles pour lesquelles cette condition n'aura pas été remplie ne paraîtront point dans nos colonnes.

CANDIDATURES.

LISTE DES

Candidatures Démocratiques.

PRESIDENT DES ETATS-UNIS.
HORACE GREELEY,
DE NEW-YORK.
VICE-PRESIDENT,
BENJAMIN GRATZ BROWN,
DU MISSOURI.

LISTE DE FUSION POUR L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR. JOHN McENERY, d'Ouachita.
POUR LIEUT.-GOUVERNEUR, D. B. PENN, d'Orléans.
Pour Avocat Général. H. N. OGDEN, d'Orléans.
Pour Auditeur. JAMES GRAHAM, d'Orléans.
Pour Secrétaire d'Etat. SAMUEL ARMSTEAD, de Caddo.
Pour Surint. de l'Education Publique, ROBERT M. LUSHER, d'Orléans.

ÉLECTEURS PRESIDENTIELS.
Pour l'Etat en général. T. C. MANNING, de Rapides. ANDREW S. HERRON, d'Est Bâton-Rouge. C. A. WEED, d'Orléans.
Premier District. Général HUGH J. CAMPBELL.
Second District. LOUIS BUSH, de Lafourche.
Troisième District. Général ALLEN THOMAS, d'Ascension.
Quatrième District. A. H. LEONARD, de Caddo.
Cinquième District. L. V. REEVES, de Tensas.

Pour le Congrès en général, G. A. SHERIDAN, d'Orléans.
Premier District Congressionnel. EFFINGHAM LAWRENCE.
Second District Congressionnel. RANDALL LEE GIBSON, d'Orléans.
Troisième District Congressionnel. ELBERT GANTT.
Quatrième District Congressionnel. Long terme—E. C. DAVIDSON, de Sabine. Court terme—ALEX. BOARMAN, de Caddo.
Cinquième District Congressionnel. GEO. W. McCRANIE, d'Ouachita.

LISTE DE PAROISSE DE LA FUSION.
Démocrate, Réformiste, Libérale, ET Endossée par les Clubs Indépendants.

Administration de la Ville.
Maire—L. A. WILTZ.
ADMINISTRATEURS.
Comptes Publics—JOHN CALHOUN.
Finances—LOUIS SCHNEIDER.
Police—ROBERT BREWSTER.
Assessments—H. F. STURKEN.
Commerce—B. M. TURNBULL.
Water Works—CHAS. FITZENREITER.
Améliorations—G. T. BEAUREGARD.

JUDICIAIRES.
Avocat de District—J. McPHELIN.
Shérif Cour Criminelle—I. W. PATTON.
Shérif Cour Civile—W. P. HARPER.

JUGES.	GREFFIERS.
1. EDMUND ABELL.	JOHN FITZPATRICK.
2. A. L. TISSOT.	LEONCE BOUNY.
3. F. A. MONROE.	P. J. SULLIVAN.
4. J. M. BONNER.	A. W. STEWART.
5. E. N. CULLOM.	THOMAS DUFFY.
6. A. SAUCIER.	J. J. O'BRIEN.
7. T. W. COLLENS.	M. H. MARKS.
8. W. A. ELMORE.	ED. T. MANNING.

Coroner des Premier, Quatrième, Cinquième et Sixième Districts—J. N. FOLWELL. Deuxième et Troisième Districts.—JOHN GRAYER.

JUSTICES DE PAIX.

JUGES.	CONSTABLES.
1. WM. T. HUSTON,	JNO. HURLEY,
2. S. JAMISON, JR.,	JNO. McCORMICK,
3. JNO. LARESCHE,	WM. EGAN,
4. JNO. CAIN,	ED. CURLEY,
5. C. L. SWEET,	S. VALETTE,
6. JNO. DALY,	WM. FOLEY,
7. H. VON WERTHERN,	C. C. PIPER.

LEGISLATURE.
SENATEURS.
1er DISTRICT—EDWARD BOOTH,
2me " ALBERT VOORHIES,
3me " A. J. LEWIS,
4me " B. F. JONAS.

REPRESENTANTS.
Districts.
1. JAMES TIMONY, J. J. MELLON.
2. JOS. A. SHAKSPEARE, J. A. RICE, J. J. FINNEY.
3. M. P. SCANLAN, H. McCLOSKEY, R. E. McCALEB, ALEXIS DUMESTRE.
4. T. BAILLY-BLANCHARD, Jr., JOHN FREDERICKS.
5. V. O. KING, FERGUS FUSELIER.
6. JOSEPH GARIDEL.
7. M. DEITRICH, PETER SCHWAAGER.
8. JNO. DELANEY.
9. W. C. RAYMOND, W. STEVEN.
10 et 11. JAS. McCONNELL, JAS. B. EUSTIS, CHAS. KUMMEL.
12, 13 et 14. E. L. BOWER, THEOBALD FORSTALL.
15. JEROME HANLEY. 19 oct—

Aux Clubs Indépendants.

Après avoir épuisé tous les moyens de conciliation et offert toutes les concessions pour servir l'intérêt public, les délégués auxquels vous avez confié le devoir grave de consolider pour une coopération efficace, autant qu'il serait possible, le vote anti-républicain de cette paroisse, et de servir les desseins et l'objet de la dernière convention des clubs indépendants, dans le but d'obtenir et de soutenir comme candidats aux emplois seulement des hommes que recommandent aux suffrages des bons citoyens leur probité, leur intégrité et leur capacité, présentent maintenant aux clubs indépendants de la ville, desquels dérivent leur autorité, la liste de fusion des démocrates, des réformistes, des libéraux et des clubs indépendants, qu'ils ont adoptée conjointement avec le parti de la réforme, comme un ensemble de choix dignes, sous tous les rapports, de la confiance et de l'appui du public, et dont ils recommandent l'approbation et la ratification.

En conclusion, votre comité ayant la confiance qu'il a rempli avec soin et scrupuleusement les devoirs qu'il a assumés en acceptant l'importante mission qui lui a été confiée, et animé du désir d'encourager l'esprit de fraternité et de concorde ainsi inauguré, heureusement, invite les différents clubs indépendants de la ville à approuver la ligne de conduite qu'il a suivie.

M. HINMAN, président.
J. B. VARCHE,
Délégation du club d'Orléans.
Jas. C. Walker, 1er district.
Léon Queyrouze, 2me district.
E. A. Ducros, 3me district.
Wm A. Wells, 4me district.
Walt Thompson, 5me district.
G. C. Harris, 6me district.
Du comité des clubs indépendants.

SPECTACLES.

Samedi, 2 novembre 1872.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—A midi et le soir, Jartine, [illegible], par Mlle Marietta Ravel.

THÉATRE DES VARIÉTÉS—A midi, Perfection et Cendrillon; le soir, Cendrillon et [illegible] et Robin Hood.

L'Election du 4 Novembre.

En égard à l'importance de l'élection qui doit avoir lieu lundi prochain, nous pensons qu'il conviendrait de suspendre les affaires, dans tous les magasins, bureaux et ateliers où il n'y a pas nécessité absolue de travailler, afin de donner aux patrons, commis, employés et ouvriers, la latitude d'exercer leurs droits électoraux.

Les préoccupations générales au sujet de cette élection sont telles qu'il est probable que les affaires seront à peu près nulles. Ce ne sera donc pas un très grand sacrifice de la part des chefs d'établissement, et ce sacrifice sera amplement compensé par le résultat, si le congé ainsi donné permet à tous les électeurs de voter et de contribuer par une imposante majorité au succès de notre liste d'Etat aussi bien qu'à celui de notre liste de paroisse.

Nous appelons sur cette suggestion l'attention de nos confrères; s'ils veulent l'appuyer, nous ne doutons pas qu'elle ne soit généralement adoptée.

Les Deux Listes de Paroisse.

Nous considérons qu'il n'y a que deux listes sérieuses de candidatures de paroisse opposées à la liste radicale; ces deux listes sont 1o la liste de paroisse de la fusion, démocrate, réformiste et libérale, endossée par les clubs indépendants et soutenue par l'Abeille et le Picayune, liste publiée en tête de nos colonnes, et 2o la liste dite de la fusion des libéraux et des démocrates, qui a été ratifiée comme on sait sur la place Lafayette et que soutient le Times.

C'est entre ces deux listes que les électeurs opposés au succès des candidats radicaux doivent faire leurs choix non pour toutes les nominations mais seulement pour celles qui sont différentes, car sur soixante-douze noms il y en a quarante-trois qui figurent sur les deux listes.

Voici une récapitulation qui servira de guide aux électeurs:

Maire: L. A. Wiltz sur les deux listes.

ADMINISTRATEURS SUR LES DEUX LISTES: Comptes publics, John Calhoun; Police, Robert Brewster; Assessments, H. F. Sturcken (M. John G. Haas s'étant retiré en sa faveur); Commerce, B. M. Turnbull; Water Works, Charles Fitzenreiter.

DIFFÉRENCES.

Finances: Louis Schneider sur la première liste, Geo. G. Garner sur la seconde.

Améliorations: G. T. Beauregard sur la première liste, E. A. Burke sur la seconde.

L'avocat de district et les deux shérifs sont sur les deux listes.

Juges.

Première liste.	Deuxième liste.
1. Edmund Abell	1. Edmund Abell
2. A. L. Tissot	2. L. Tissot
3. F. A. Monroe	3. H. H. Walsh
4. J. M. Bonner	4. T. J. Cooley
5. E. N. Cullom	5. E. N. Cullom
6. A. Saucier	6. A. Saucier
7. T. W. Collens	7. T. W. Collens
8. W. A. Elmore	8. W. A. Elmore

Greffiers.

John Fitzpatrick	John Fitzpatrick
Léonce Bouny	Denis McCarthy
P. J. Sullivan	[illegible]
A. W. Stewart	J. D. Houston
Thomas Duffy	Thomas Duffy
J. J. O'Brien	J. J. O'Brien
M. H. Marks	[illegible]
E. T. Manning	[illegible]

Les deux coroners sont [illegible] listes.

Justices.

1. Wm T. Huston	1. [illegible] Langdon
2. S. Jamison, Jr	2. [illegible]
3. Jno. Laresche	3. J. L. Laresche
4. Jno Cain	4. John Cain
5. C. L. Sweet	5. C. L. Sweet
6. Jno. Daly	6. John Daly
7. H. Von Werthern	7. H. Von Werthern

Constables.

Jno. Hurley	J. Hurley
Jno. McCormick	John McCormick
Wm Egan	Wm Egan
Ed Curley	[illegible]
S. Valette	[illegible] Krieger
Wm Foley	S. Valette
C. C. Piper	C. C. Piper

Législature.—Sénateurs.

1er Edward Booth	1er J. H. Wingfield
2me Albert Voorhies	2me A. A. Ker
3me A. J. Lewis	3me A. J. Lewis
4me B. F. Jonas	4me B. F. Jonas

Représentants.

Wards.	Wards.
1. James Timony, J. J. Mellon	1. J. M. Clark, J. [illegible]
2. Jos. A. Shakespeare, J. A. Rice, J. J. Finney	2. M. J. Nugent, Jos. A. Rice, M. R. Diamond
3. M. P. Scanlan, H. McCloskey, R. E. McCaleb, A. Dumestre	3. W. L. Stanford, M. J. Hart, R. E. McCaleb, P. McCabe
4. T. Bailly Blanchard, Jr., John Fredericks	4. F. C. Zacharie, Geo Cronan
5. V. O. King, Fergus Fuselier	5. V. O. King, Fergus Fuselier
6. Jos. Garidel	6. James Garidel
7. M. Dietrich, Peter Schwaager	7. Theo. Farmer, Peter Schwaager
8. Jno. Delaney	8. Jno. Delaney
9. W. C. Raymond, W. Steven	9. W. C. Kinsella, W. Steven
10 et 11. Jas. McConnell, Jas. B. Eustis, Chas. Kammel	10 et 11. H. C. Upton, H. N. [illegible], Frank [illegible]
12, 13 et 14. E. L. Bower, Theobald Forstall	12, 13 et 14. E. L. Bower, E. Rivière
15. Jerome Hanley	15. Jeremie Hanley

On voit, par la liste qui précède, que sur quatre sénateurs il y en a deux seulement qui figurent sur les deux listes. Pour les deux autres districts, nous engageons les électeurs à voter pour MM. Edward Booth et Albert Voorhies.

Sur 25 représentants, il y en a dix seulement qui figurent sur les deux listes. Nous recommandons tout particulièrement aux électeurs de voter pour les candidats qui sont sur la première liste; ce sont des partisans sincères des réformes, des citoyens intelligents et dévoués à la cause des intérêts généraux.

Nous ferons observer que les candidats pour lesquels les électeurs de toute la paroisse doivent voter sont: le maire, les administrateurs, l'avocat de ville, les deux shérifs, les juges et les greffiers. Ensuite les électeurs du 1er, du 4me et du 5me districts votent pour le même coroner, et ceux du 2me et du 3me pour un autre coroner. Il y a un juge de paix et un constable à nommer pour chacun des six districts et un pour le 7me sur l'autre rive du fleuve.

Les quatre districts sénatoriaux comprennent chacun un certain nombre de wards, savoir:

1er district—7me, 8me et 9me wards et la paroisse St-Bernard.
2me " 1er, 2me et 3me wards.
3me " 4me, 5me et 6me wards.
4me " 10me et 11me wards.

Les électeurs de chaque ward ont, en outre, à élire un certain nombre de représentants, suivant la liste publiée plus haut.

Les électeurs ont, aussi, à voter pour les électeurs présidentiels, le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, l'avocat-général, l'auditeur, le secrétaire d'Etat, l'intendant de l'éducation publique, un membre du Congrès pour l'Etat en général et un membre du Congrès pour le district représentatif auquel ils appartiennent. La Nlle-Orléans est divisée entre deux districts congressionnels.

Le premier district congressionnel se compose des 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e et 15e wards de la ville et des paroisses Livingston, Plaquemines, St. Bernard, St. Tammany, Tangipahoa et Washington.

Le second district se compose des 1er, 2e, 3e, 10e, 11e, 12e, 13e et 14e wards de la ville et des paroisses Jefferson, Lafourche, St. Charles, St. Jacques, St. Jean Baptiste et Terrebonne.

Nous engageons les électeurs qui ne veulent pas être égarés [illegible] bulletins qui leur seront présentés à garder les listes qui précèdent, afin de pouvoir vérifier les noms avant de mettre leur bulletin dans l'urne.

On trouvera en tête de nos colonnes la liste de fusion d'Etat et la liste de fusion de paroisse.

Jos. B. Hubbard a en magasin, coin Remparts et Perdido, au plus bas prix de la ville, les meilleurs lits à sommier qui aient jamais été inventés à la Nouvelle-Orléans.

— On annonce la prochaine apparition d'un journal américain, qui se publiera à Paris. Titre: L'Union américaine. [illegible] L'Union américaine paraîtra le dimanche [illegible]

Revue des Journaux.

Le Picayune fait ressortir l'importance d'élire une bonne législature et il fait valoir [illegible]

Au sujet de certains bruits [illegible]

Le Picayune demande où M. Cockrem, administrateur des améliorations, a pu trouver [illegible] quand des statistiques précises constatent qu'il n'a pas été importé à la Nouvelle-Orléans [illegible] qui ne laissent pas [illegible] coquilles.

Le Times, à l'occasion du retour du colonel McEnery, fait un nouvel appel en faveur de la liste de fusion d'Etat. Il fait allusion à des rumeurs de coup d'état par les radicaux et il annonce que le comité de campagne de la fusion se propose de conférer avec le comité radical pour la conduite paisible de l'élection.

La Réforme s'occupe longuement dans deux articles du Picayune et du Times; il défend [illegible] le radicalisme et met naturellement tous les torts sur le dos des démocrates. Un panégyrique du révérend Conway, une discussion des mérites de M. Wiltz complètent son bagage éditorial du jour.

Le National Republican contient une longue défense de M. Kellogg en réponse à l'article du Picayune que nous avons cité hier. Ce journal demande que les élections soient conduites loyalement et impartialement, ce qui est parfaitement juste et légitime.

Les A. P. U. rallient ce soir à la Salle des Turners.

MATINÉE DRAMATIQUE A LA SALLE STE-ANNE.—Le succès de la soirée récemment donnée à la Salle Ste-Anne a engagé les organisateurs de cette entreprise, dont le but est [illegible] donner une seconde [illegible] tragédie d'Esther en matinée, demain dimanche, à midi précis. Le prix d'entrée ne sera que de 50 cents. Cette réduction du prix d'admission et l'heure choisie permettront aux familles d'amener leurs enfants. Nous ne doutons pas qu'il y ait foule encore pour entendre l'oeuvre de Racine interprétée par les jeunes et intelligentes comédiennes qui ont été si vivement applaudies dimanche dernier.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Le bénéfice de Mlle Grainger a eu lieu hier soir à ce théâtre. A cause des graves préoccupations qui s'emparent de toute la population de la Nouvelle-Orléans, à la veille des élections; à cause de la fête de la Toussaint, et aussi, à cause du temps brumeux qu'il a fait, la salle n'était pas aussi bien garnie qu'elle aurait dû l'être pour rendre justice à la bénéficiaire.

Mlle Grainger est une artiste qui ne manque ni de verve ni de talent, et dans toutes les pièces qu'on a représentées depuis quelques jours aux "Variétés", elle a eu la bonne part des applaudissements dont on a salué les soeurs Zavistowski.

Aujourd'hui, en matinée et dans la soirée, Mlles Alice, Emeline et Christine Zavistowski paraîtront pour la dernière fois devant le public de notre ville dans la pièce burlesque qui a pour titre "Cendrillon". Dans la soirée, Mlle Alice, la plus jeune et la plus séduisante du trio, prendra son bénéfice et dansera, pour cette occasion spéciale, la "Paloma", danse cubaine qui lui a valu [illegible]

Malheureusement pour la bénéficiaire, le moment est mal choisi; et la salle qui en toute autre circonstance aurait été comble jusqu'aux frises, ne sera en toute probabilité que convenablement garnie.

Le Club des "Minute Men" de 1858, 1860, [illegible] s'est réuni, hier soir, à son quartier-général, au coin des rues Magasins et Natchez. Les membres de ce Club ont adopté des résolutions pour protester contre l'action de M. John Bannon, du Club des "Johnson Rangers" qui a publié dans le Times d'hier que les "Minute Men" étaient disposés à endosser la liste de fusion de paroisse; et, pour déclarer aussi que les "Minute Men" ne reconnaissaient qu'une seule liste de fusion, celle des démocrates, des réformistes et des Clubs indépendants, et qu'ils voteraient tous pour le général Beauregard comme administrateur des améliorations, en mettant complètement de côté la candidature de M. Burke.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Mlle Marietta Ravel a eu son bénéfice, hier soir à ce théâtre, et a joué devant une salle bien garnie. Aujourd'hui, "l'Académie" donnera sa première représentation en matinée. C'est une occasion toute spéciale pour les enfants.

"Jartine ou la plaine de 1467" obtient toujours un grand succès au théâtre populaire de la rue St. Charles.

LA QUEUE DE DIAMANT.—Il ne s'agit point d'un chef indien, mais d'une queue de billard qui va avec le titre de Champion des Etats-Unis. C'est M. Cyrille Dion qui est en ce moment le Champion des Etats-Unis, et par suite l'heureux possesseur de la queue de diamant. Mais M. John Deery se propose de lui disputer sa queue et son titre. Il lui a en conséquence proposé une partie en 1,500 points au jeu américain à 4 billes. Le vainqueur sera sacré Champion des Etats-Unis et investi de la queue de diamant. Il gagnera en outre [illegible] Le gant jeté par M. John Deery a été relevé par M. Cyrille Dion, et ces deux [illegible] célèbres se mesureront dans Irving Hall, le 20 novembre prochain, quand la fièvre électorale sera dissipée.

CHANGEMENTS DE ROLES.

Nous avons, il y a quelques jours, chers lecteurs, parlé, à propos du Cid, du tragédien Lafon, [illegible]

Je lis dans une chronique de l'Indépendance belge une amusante anecdote où sont nommés [illegible]

Lafon avait, parmi ses élèves un jeune premier d'une tenue fort correcte, mais d'un talent [illegible], qui jouait à l'Ambigu-Comique sous le nom de Florestan.

Un beau matin, Florestan vint trouver Lafon et lui dit, au grand étonnement du comédien:

— Mon ami, je quitte le théâtre; je suis désolé. C'est une carrière brisée, une vocation contrariée, mais il le faut; il faut que je monte sur le trône de mon père.

— Où diable prenez-vous le trône de votre père? dit Lafon étonné.

— A Monaco. Je suis le fils du prince de Monaco; mon père est mort, [illegible]

Quoi qu'il en soit, il fallut bien que Lafon se rendît à la vérité. C'était bel et bien le prince de Monaco, l'héritier présomptif de la principauté monégasque, qui jouait les jeunes premiers à l'Ambigu sous le nom de Florestan [illegible]

On raconte que lorsqu'il se mit à régner, [illegible] Florestan 1er eut cependant un jour des démêlés avec ses sujets. [illegible]

— M. le baron Le Guay, préfet de Maine-et-Loire, [illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La fête de la Toussaint a été célébrée, hier, avec pompe, dans les églises catholiques de la ville. [illegible] la population de la Nouvelle-Orléans, [illegible] s'est portée en foule dans les cimetières.

Nous disions, [illegible] qu'en aucun pays, la mémoire des morts n'est plus honorée que [illegible] nulle part, on ne [illegible] plus sincère piété. [illegible] Tous les cimetières de la ville [illegible] ont reçu la visite de milliers de personnes venues pour recueillir leurs pensées et leurs souvenirs [illegible] regrettés.

Le temps était doux, légèrement humide, et il y avait [illegible] printemps. L'aspect des champs de [illegible], un clair soleil de midi, n'avait rien de triste en lui-même. Les tombes étaient jonchées de fleurs, chacune avait sa couronne, son bouquet. Les morts ont dû se sentir consolés.

Nous nous garderons de faire l'énumération des tombes de famille dont la décoration a pu attirer notre attention. La publicité, en ce cas, nous paraît une violation de la douleur personnelle. Mais nous voulons rendre justice à certaines sociétés de bienfaisance pour le soin qu'elles prennent de leurs tombeaux. Ainsi, nous citerons particulièrement la Société Française de la Nlle-Orléans, la Société Espagnole, la Société Lusitano-Portugaise, les Cazadores, la Société Française de Jefferson, et la Société de Bienfaisance Italienne.

Les tombes de ces Sociétés étaient parfaitement ornées et décorées. En outre, ainsi que nous l'avons annoncé, hier, la Société Française, la Société Espagnole et la Société Lusitano-Portugaise ont fait, au bénéfice d'oeuvres charitables, des quêtes qui, nous l'espérons, auront été fructueuses.

Au cimetière du Bayou, a eu lieu une cérémonie du caractère le plus solennel. Qui n'a gardé le souvenir du Père Turgis! de ce saint héros, qui allait sur les champs de bataille porter les consolations d'une pensée religieuse aux enfants du Sud, tombant bravement pour défendre une cause que leur vaillance devait être impuissante à sauver.

Le tombeau du prêtre, qui fut l'aumônier du 30e régiment de la Louisiane, orné par des mains pieuses, avait été couvert de fleurs. Sur le devant du mausolée, était une belle couronne, entourant de ses fleurs fraîches quelques vers à la mémoire du Père Turgis.

Dans l'après-midi le clergé de la Cathédrale est venu chanter un de profundis devant la tombe du Père, et une foule nombreuse s'est unie dans un même sentiment de pieux respect pour la mémoire de l'un des hommes qui ont le plus mérité du pays dont il avait fait sa patrie d'adoption.

Après la capitulation d'Yorktown, et la reddition de l'armée anglaise commandée par Lord Cornwallis, Washington fit présent à Lafayette d'une montre en or, comme souvenir de cette grande victoire, et de la part qu'y avait prise le jeune héros.

Par quelle série d'aventures cette montre a-t-elle passé pour arriver au magasin de bijouterie de M. Tyler, à la Nouvelle-Orléans? C'est ce qu'il sera absolument impossible de savoir jamais. Toujours est-il qu'elle y a été apportée par une personne [illegible] M. Tyler, pour que celui-ci l'exposât dans son magasin comme une curiosité historique.

Cette montre est d'or, forme petit ognon, et elle est enfermée dans un fond, boîtier indépendant, également d'or et à l'extérieur duquel est gravée en relief [illegible] une scène allégorique guerrière. Sur le boîtier de la montre se lit l'inscription suivante:

G. Washington
To
Gilbert Motier de Lafayette.
Lord Cornwallis capitulation
Yorktown.
Oct. 17, 1781.

Cette montre est de fabrique anglaise. Elle porte à l'intérieur, la marque: Halifax, London, 1769.

La personne qui l'a déposée chez M. Tyler, possède également une lettre autographe de Lafayette, en langue anglaise. Cette lettre, dont nous donnons ci-après la traduction, a été écrite par Lafayette, pendant son dernier séjour aux Etats-Unis. Voici à quelle occasion: Lorsque le vieux héros de la guerre de l'Indépendance Américaine débarqua à New-York, un jeune canonnier de la milice fut tué, par l'explosion de l'une des pièces d'artillerie, placées en batterie pour faire les saluts.

Vraisemblablement Lafayette dût s'intéresser au sort de la famille de ce jeune homme, et c'est dans ces circonstances qu'il écrivit la lettre en question. Bien que l'adresse extérieure, [illegible] au bas de la page, selon l'usage français, n'indique qu'un seul destinataire, M. Barker, Lafayette, néanmoins, se sert de l'expression vous [illegible]. Ce qui donne à penser que sous le couvert de M. Barker, la lettre s'adressait à plusieurs personnes.

Voici la lettre, nous traduisons littéralement:

Pierre A. Barker, Esq.
Waterloo, Seneca County
State of New York.
Washington, 3 août 1825.

Messieurs,

La rapidité de mes mouvements et plusieurs nouvelles circonstances m'ont empêché, jusqu'à ce moment, de vous accuser réception de votre lettre du 18 juin. J'ai reçu depuis diverses informations relativement à l'état de la famille; et je pense qu'une somme de $1,000 pourrait définitivement régler les arrangements [illegible] par le malheureux homme qui, bien que vous observiez qu'il ne fût pas de service pour ma réception, n'aurait pas rencontré la fatale catastrophe, s'il n'était pas venu me voir et n'avait pas rencontré [illegible] son chemin les préparatifs faits pour mon compte. [illegible] M. Blakey, maître de poste, connaît particulièrement la malheureuse mère et la famille.

Nous sommes convenus, à New-York, qu'il serait assez bon pour transmettre la note qui doit être payée par M. Biddle, président de la Banque des Etats-Unis. Mais les lettres à celui-ci et à la malheureuse mère, datées le (mot illisible) me sont parvenues deux ou trois jours après que vous avez reçu [illegible]

Permettez-moi de vous exprimer une fois de plus, messieurs, la gratitude, la reconnaissance et la haute estime de votre sincère ami

LAFAYETTE.

La personne qui a confié à M. Tyler ces deux souvenirs historiques aurait, nous dit-on, le dessein d'en faire présent à la famille de Lafayette.

Si nous ne faisons erreur, une des descendantes directes de ce vieux héros habite la ville de Washington.

On annonce pour ce soir un grand mass meeting sous les auspices du comité libéral et du comité démocrate. Il aura lieu sur la place Lafayette.

Le colonel Jno. McEnery, le colonel D. B. Penn, le gouverneur H. C. Warmoth, le général Geo. A. Sheridan, et d'autres orateurs distingués harangueront le meeting.

Tous les clubs [illegible] assister au meeting.

HÔPITAL DE CHARITÉ.—Nous devons à l'obligeance de M. [illegible], secrétaire de l'Hôpital de Charité, l'état suivant:

Rapport du mois d'octobre 1872.

Malades entrés	474
" sortis	416
" ayant déserté	16
Décédés	56
Malades dans les divers services, à la date du 1er novembre	[illegible]

Origines.

Etrangers	[illegible]
Américains	[illegible]
D'origine inconnue	[illegible]
[illegible]	1
	474

Une enfant [illegible], fille de John [illegible], a été renversée [illegible] cheval [illegible] O. Czarnecki [illegible] les blessures sont graves.

— Un [illegible] de Natchez [illegible] Son cadavre n'a pas été encore trouvé.

GRAND MASS MEETING DU CONSERVATISME AU THÉATRE NATIONAL.—Conformément à l'appel du Comité de campagne de la fusion, adressé au nom des Comités des partis démocrate, réformiste et libéral, un grand nombre de citoyens conservateurs se sont réunis hier soir au Théâtre National.

A cette réunion M. W. F. Ogden, a appelé l'assemblée à l'ordre et a nommé M. Thomas L. Macon comme président du meeting, et un certain nombre de citoyens notables comme vice-présidents.

Le président, en quelques paroles chaleureuses, remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait, et conduit sur la tribune M. D. B. Penn.

Le colonel Penn, était arrivé d'hier à la Nouvelle-Orléans, il ne s'est pas encore remis de ses fatigues, et que, par conséquent, il ne fera pas un long discours. Dans toutes les paroisses qu'il a visitées, accompagné de MM. McEnery, Ogden, Ellis et Sheridan, la liste de fusion a été accueillie avec enthousiasme, [illegible]

Il croit pouvoir affirmer que les [illegible] donneront une majorité considérable aux conservateurs, si toutefois la Nouvelle-Orléans ne leur [illegible] pas son concours.

Il voit avec peine la discorde régner jusqu'à un certain point dans les rangs des conservateurs de la Nouvelle-Orléans. Ces dissensions sont fatales au succès de la cause de la réforme et donnent des armes contre nous à nos ennemis.

Il déclare condamner hautement tous ceux qui, pour servir leurs intérêts personnels au détriment des intérêts de l'Etat, ont suscité des divisions dans le parti conservateur.

Il fait appel au patriotisme de tous les bons citoyens et les exhorte à mettre de côté toutes préférences purement personnelles pour ne songer qu'au salut et à la rédemption du pays.

Il s'engage, s'il est élu, à faire tout en son pouvoir pour obtenir la réduction des taxes qui écrasent le peuple, et pour ramener la paix et la prospérité dans l'Etat.

Il ne doute pas du succès des élections si la Nouvelle-Orléans ne divise pas ses votes. Il déclare qu'il est nécessaire de voter. Il déclare qu'il est nécessaire de voter pour tous les candidats de la liste de fusion, sans effacer un seul nom; et qu'à ce prix seulement le triomphe est pour ainsi dire certain.

Il dit qu'on lui a assuré que pendant son absence de la Nouvelle-Orléans, les Allemands, à qui il doit en grande partie sa nomination à la Convention Libérale tenue à l'Académie de Musique, ont résolu de le porter comme candidat à la place de lieutenant-gouverneur, en même temps que M. Kellogg, comme gouverneur.

Il désire annoncer hautement qu'il repousserait avec indignation toute proposition de ce genre, et qu'il n'accepterait jamais la candidature, qu'à la condition expresse que le colonel McEnery soit élu [illegible]

Après M. Penn, le colonel McEnery est acclamé à son entrée sur la scène.

Il dit que la tournée électorale des candidats de la liste de fusion a produit le meilleur effet dans les campagnes, et que partout ils ont obtenu [illegible]

Malheureusement les divisions des différentes fractions du parti à la Nouvelle-Orléans compromettent gravement les intérêts de la liste de fusion; [illegible] la défaite est à peu près certaine. Dans trois jours, nous saurons si le gouvernement de la Louisiane passera aux mains de M. Kellogg, un étranger qui n'a jamais habité l'Etat, [illegible]

Il dit qu'il a fait des discours depuis six semaines dans presque toutes les paroisses; il a employé le même langage aux blancs comme avec les noirs.

Il a déclaré en toutes circonstances et il le déclare encore, que s'il est élu, il ne sera pas le gouverneur du parti démocrate; il ne sera pas le gouverneur du parti de la réforme ou du parti libéral; mais le gouverneur du peuple de la Louisiane, sans distinction de partis, de castes ou de couleur.

Il considérait comme indigne d'un homme d'honneur de favoriser un parti politique à l'exclusion de tous les autres.

Il s'est laissé dire qu'on distribuait des pamphlets dans lesquels on publiait qu'il manquait de fermeté de caractère; et que s'il était élu comme gouverneur il serait entièrement contrôlé par le titulaire actuel.

Il désire se faire bien comprendre à ce sujet. Si les suffrages du peuple l'investissent de la gouverneur de l'Etat de la Louisiane, il prétend gouverner, dans toute la force du terme, et gouverner par lui-même dans la mesure de ses pouvoirs.

Maintenant, avant de terminer son discours, il croit pouvoir assurer aux citoyens conservateurs de la Nouvelle-Orléans que la liste de fusion triomphera lundi prochain par une majorité d'au moins vingt mille votes.

Il croit qu'un bon tiers du vote complet des noirs dans les campagnes, a passé aux conservateurs.

Les noirs ne voteront pas en général pour Kellogg, parce que celui-ci n'a pas eu le courage moral de voter au Sénat des Etats-Unis pour le projet des droits civils présenté par Sumner, et qu'il a préféré s'abstenir. Le succès est certain, si les citoyens de la Nlle-Orléans font bravement leur devoir comme les citoyens des campagnes.

Après le colonel McEnery, MM. H. N. Ogden, Randall, Gibson, Eustis et John Ellis ont fait chacun un discours, demandant instamment aux démocrates, aux réformistes et aux libéraux de la paroisse d'Orléans de ne pas diviser, inutilement leurs votes et de ne pas compromettre le succès de la liste de fusion.

— On lit dans dans la Patrie:

Les feuilles radicales ont nié que les discours de M. Gambetta eussent influé en quoi que ce soit sur les sentiments des cabinets étrangers.

Eh bien! nous devons leur dire que cette opinion n'est pas celle de M. Thiers. En effet, à l'une des réceptions de l'Elysée, celle du 7, croyons-nous, M. le président aurait nettement déclaré que si l'Allemagne [illegible] à accepter des garanties financières pour la libération du territoire, la faute en était aux imprudences du parti radical.

M. Thiers aurait insisté sur ce point que, dans toutes les questions que son gouvernement a à traiter avec les cabinets étrangers, les négociations sont arrêtées ou compliquées par des circonstances, des raisons tirées de notre situation instable et des appréhensions que nous donnons à l'Europe.

IMPOSITION CRIMINELLE!

Un mauvais billet de banque [illegible] est simplement une perte d'argent, mais un poison donné en guise de remède met en danger les jours de ceux qui le prennent. [illegible]

L'AMER HOSTETTER [illegible]

Réponse des Candidats à la Législature. [illegible] Au Rédacteur de l'ABEILLE. Monsieur: [illegible]

[illegible]

Mariés. [illegible] FRANÇOIS MICHEL [illegible] à Mlle EMMA LA[illegible], de la Nouvelle-Orléans.

Décédé, hier soir, à 11 heures, J. P. CHEVILLON, né [illegible] département de l'Ain (France) [illegible]

Décédée, hier matin, à 2 heures, [illegible] veuve FORTIER [illegible]

SERVICE FUNÈBRE. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS
[illegible] CHARTRES [illegible] 27
A. Broussard,
IMPORTATEUR ET MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.
TAPIS—Axminster, Wilton, velours, Bruxelles, [illegible], Vénitiens, &c.
TOILES CIRÉES de toutes largeurs et qualités.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie. [illegible]
ÉTOFFES A RIDEAUX ET A MEUBLES. [illegible]

Avis.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Bureau de l'Enregistreur des Votants [illegible]

Avis.—Ni le capitaine, ni le consignataire de la barque française ALPHONSE & MARIE, [illegible] T. BAILLY BLANCHARD, Jr.

Juan Garcia Mora,
TABACS DE LA HAVANE ET DU PAYS [illegible]

Avis. [illegible]

DIVERS.
En Magasin:
250 barriques VIN [illegible]
[illegible] VIN PAUL EMILE THOMAS. [illegible]
[illegible] HUILE [illegible]
[illegible] VIN E W, MONTFERRAND [illegible]
[illegible] VERMICELLI D'ITALIE, [illegible] MACARONI [illegible]
[illegible] VIN ROUGE G. M. L.
A vendre par E. GANDON & Co. [illegible]

Whiskey!! Whiskey!!
1000 barils Whiskey [illegible]
[illegible] E. GANDON & CO. [illegible]

Eau-de-vie de Cognac.
10 [illegible]

A VENDRE, pour Plant,
20 ARPENTS de CANNES A SUCRE [illegible]

A. P. U.
TURNERS' HALL.
[illegible]

CANDIDATS
Désignés par le barreau aux places de juges.

1re Cour de District	E. ABELL.
2me "	F. A. MONROE.
3me "	J. M. BONNER.
4me "	J. W. GURLEY.
5me "	A. SAUCIER.
[illegible]	S. R. WALKER.
[illegible]	W. A. ELMORE.

JOS. LLADO,
CANDIDAT POUR LA PLACE DE
CORONER
DES 2me ET 3me DISTRICTS DE LA NLLE-ORLEANS.
ÉLECTION 4 NOVEMBRE 1872.

LE CARILLON,
Journal [illegible]

AUX CENT MILLE PALETOTS
197 et 199....Vieille-Levée....197 et 199
(En face du Marché Français.)
Grande exposition et déballage de CONFECTIONS D'HIVER [illegible]
MICHEL LION.
[illegible]

L'Union Française.
[illegible]

M. AUGÉ & CO.,
Nlle-Orléans [illegible] rue du Canal. PARIS 24 rue du Paradis Poissonnière.
FLEURS [illegible]
VELOURS et RUBANS,
CEINTURES et NOEUDS pour dames,
ÉVENTAILS et OMBRELLES riches,
MAROQUINERIES et OBJETS DE RUSSIE,
BIJOUTERIE, fantaisie, [illegible]
CHIGNONS, [illegible] POSTICHES [illegible]
VENTE de CHEVEUX, (gros et détail)
PEIGNES et BROSSES [illegible]
3,000 paires de GANTS [illegible]
NOUVEAUX ARRIVAGES [illegible]

Vacherie à Vendre.
[illegible]

La seule Fabrique de
CONFISERIE AU SUD
Avec une Usine à vapeur.
H. CHAURANT & CO.
86... Rue Vieille-Levée... 86
[illegible]
CANDI
A la Nouvelle-Orléans.
[illegible]
H. CHAURANT & Co.,
RED STORE,
86 Rue Vieille-Levée 86

Grand déballage de Nouveautés et d'Articles de Fantaisie.
GUÉBLÉ & NIPPERT,
137.........RUE DU CANAL.........137.
Viennent de recevoir par les derniers steamers d'Europe, et continueront à recevoir, [illegible]
[illegible] RUBANS VELOURS, PASSEMENTERIES ET FRANGES, [illegible] BOUTONS ET JAIS [illegible]
GANTS DE PEAU POUR DAMES ET MESSIEURS.
[illegible]
GANTS CHEVREAU, GANTS SUÈDE, GANTS PEAU DE CHAMOIS, GANTS SOIE, &c.
[illegible] PARFUMERIES FRANÇAISES, EAUX DE COLOGNE, CHEMISES ET CALEÇONS POUR MESSIEURS, &c.
[illegible]
F. GUÉBLÉ, VON NIPPERT, [illegible]

LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA LOUISIANE.
[illegible]

Association d'Assurances Mutuelles
— DE LA —
Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No 10 PASSAGE DE LA BOURSE.
TROISIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le troisième trimestre, expiré le 30 septembre 1872.
[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.
C. CAVAROC, Président.
GEORGE LANAUX, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 4 octobre 1872.
G. LE GARDEUR, Notaire public.
Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessment de [illegible] pour cent sur le montant net des primes du troisième trimestre de 1872, sujettes à l'assessment [illegible] Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.
C. CAVAROC, Président.
GEORGE LANAUX, Secrétaire.
— DIRECTEURS —
C. Cavaroc, S. Gumbel(?), Chs de Buyter, A. Poissy(?), Léon Haas, Jr., J. Egli(?), E. F. Mioton, P. E. White, W. Agar, L. Queyrouze, [illegible]

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS,
121 et 123 rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE
[illegible]
NORMAN & REISS — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.
RUE VIEILLE-LEVÉE:
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.
Sirops de Fruits
FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANAS, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.
A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 1 NOVEMBRE—CLASSE [illegible]
[illegible]

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
[illegible]

Entrepôt de Tapis et Toiles Cirées.
ELKIN & CO.,
[illegible] Rue du Canal [illegible]

Blanchisseuse.
[illegible]

Demande de cuisinier.
[illegible]

BANQUE
NATIONALE MUTUELLE
DE LA
NOUVELLE-ORLÉANS,
[illegible] LE 2 JANVIER 1872.
Bureau No. [illegible] rue du Canal.
LA SEULE BANQUE QUI ACCORDE AUX DÉPOSANTS UNE PARTICIPATION AUX PROFITS.
Fonds Capital payé........$500,000.
Dépôts Excédant........$1,000,000.
Premier DIVIDENDE SEMESTRIEL [illegible]
[illegible]
PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
DIRECTEURS:
PIERRE MASPERO, JOHN T. HARDIE, JOHN B. CORB(?), CHARLES LAFITTE, ADOLPHE MEYER, ALBERT BALDWIN, PAUL FOURCHY, F. POURSINE, ERNEST MILTENBERGER.

Marchands de Lait,—Attention!
Son de Riz—A vendre [illegible] Moulin [illegible]

H. CLOSTERMANN. JPH BAYLE.
CLOSTERMANN & BAYLE,
IMPORTATEURS DE
Marchandises françaises, anglaises et allemandes.
[illegible]

VARIETIES HALL,
COIN DAUPHINE ET CANAL.
[illegible]

Tombe à vendre
[illegible]